

6/27  
IP 79  
3. 10

Quilroye

Call pour agents

Call in Nord

Citi d' Aulnoya. 34 Tr.

---

Acquisition du 19 janvier 1964.

---

Ven si Dossin

Compagnie du Nord.

—

Immeuble situé Cité Cayenne dite des 40 logements  
acquis par la SNCF à la C<sup>te</sup> du Nord (I.P. 79)

Relevé des dépenses de déblaiement - suite à faits de guerre

Mois	Designation des Pièces	Nature des dépenses	Montant
<b>I. Main d'œuvre SNCF.</b>			
Février 1945	feuille de répartition n° 78559	Surveillance et pointage des	3.381.4
Avril	" - " 26179	Entrehires	2.930.4
Juin	" - " 70005	" - " -d-	3.312.-
Juillet	" - " 70370	" - " -	3.600.-
Aout	" - " 70372	" - " -	2.995.2
Sept.	" - " 70865	" - " -	3.715.2
			19.934.2
<b>II. Travaux à l'Entreprise</b>			
Mars 1945	Cde 13193 du 7.1.45 à l'Entrehire Michiez	Démolition des maisons endommagées par faits de guerre et évacuation des décombres	100.000.-
Mai, Juin, Juillet, Aout 1945 et Septembre 1947	Cde 5628 du 5.5.45 à l'Entrehire Michiez	" - " -d-	491.256.-
Aout et Dec. 1945	Cde 423 du 1.6.45. Ent. Declève	" - " -	47.000.-
Aout et Oct. 1945	Cde 5996 du 28.45 Ent. Michiez	" - " -	267.000.-
Aout, Nov, Dec. 45	Cde 907 du 21.4.47 Ent. Fagnart et fiche de révision 168 du 13.12.47	" - " -	993.627.-
Aout 1947 et avril 1949	Cdes 2619 du 26.9.47, 4111 du 24.12.47 et fiche de révision 507 du 18.9.48 Ent. Fagnart	" - " -	164.740.-
Dec. 1947	Cde 2897 du 20.10.47 à Ent. Fagnart	Démolition de trottoirs et dallage subsistants	89.400.-
			2 <sup>m</sup> 153.023.-
<b>III. Fournitures.</b> <b>IV. Transports ad valorem</b> <b>V. Divers.</b>			kiant
<b>Total:</b>			2 <sup>m</sup> 172.957.2

Le présent relevé de montant à la somme de Deux millions cent soixante douze mille neuf cent cinquante sept francs, est certifié exact et conforme aux écritures de la SNCF (Région du Nord) par l'Inspecteur Principal, Chef de la Comptabilité VB. Doussigne, qui certifie, en outre, que les factures mentionnées dans le relevé ci-dessus ont été acquittées à ce jour aux entrepreneurs intéressés.

Paris, le 28 Mai 1949-

*[Signature]*

V.B.N. VII T6

Domages de  
Guerre

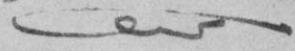
L.P. 79 à Leval

D. Valenciennes le 31 Mai 1949

Monsieur Lestrice  
Chef de la Subdivision  
des Travaux et Approvisionnements  
à Paris

- 2 -  
Je vous adresse ci-joint, en deux  
exemplaires, le relevé des dépenses de remise  
en état des dommages de guerre subis par  
L.P. 79 située Cité de Cayenne à Leval.

Ce relevé a été certifié exact et conforme  
aux écritures par Monsieur Rousch.

L'Ingénieur de la Voie,  


1 1 JUIN 1949

D

S. N. C. F.

Commune de LEVAL

Région du NORD

Service de la Voie et des Bâtiments

Subdivision de la Comptabilité

Immeuble situé Cité Cayenne dit des 40 logements acquis par la SNCF à la C<sup>de</sup> du Nord (I.P. 79)

Règlement des dépenses de déblaiement. suite à faits de guerre

Mois	Designation des Pièces	Nature des dépenses	Montant
<b>I. Main d'œuvre SNCF.</b>			
Sept 1944	feuille de répartition n° 78559	Surveillance et pointage des Entubines	3.381.4
Oct 1944	-	-	2.930.4
Juin 1945	-	-	3.312.-
Juillet 1945	-	-	3.600.-
Aout 1945	-	-	2.995.2
Sept 1945	-	-	3.715.2
			<hr/>
			19.934.2
<b>II Travaux à l'Entreprise</b>			
Mars 1945	Cde 13193 du 7.1.45 à l'Entubine Michex	Démolition des maisons endommagées par faits de guerre et évacuation des décombres	100.000.-
1. Juin. Juillet Aout 1945 et Novembre 1947	Cde 5628 du 5.1.45 à l'Entubine Michex	-	491256.-
Aout et Dec 1945	Cde 423 du 16.45. Ent. Declève	-	47.000.-
Aout et Oct. 1945	Cde 5996 du 28.5 Ent. Michex	-	267.000.-
Aout. Nov. Dec. 45	Cde 907 du 21.4.47 Ent. Fagnart et fiche de révision 168 du 13.12.47	-	993.627.-
Aout 1947 et avril 1949	Cdes 2619 du 26.9.47, 4111 du 24.12.47 et fiche de révision 507 du 18.9.48 Ent. Fagnart	-	164740.-
Dec. 1947	Cde 2897 du 20.10.47 à Ent. Fagnart	Démolition de trottoirs et dallage subsistants	89.400.-
			<hr/>
			2 <sup>m</sup> 153.023.-
			haut
			<hr/>
<b>Total:</b>			<b>2<sup>m</sup> 172.957.2</b>

- III. Fournitures.
- IV. Transports ad valorem
- V. Divers.

Le présent relevé de montant à la somme de Deux millions cent soixante deux mille neuf cent cinquante sept francs, est certifié exact et conforme aux documents de la SNCF (Région du Nord) par l'Inspecteur Principal, Chef de la Comptabilité VB. soussigné, qui certifie, en outre, que les factures mentionnées dans le relevé ci-dessus ont été acquittées à ce jour aux entrepreneurs intéressés.

Paris. le 28 Mai 1949-

*Clouet*

S. N. C. F.

Région du NORD

Service de la Voie  
et des Bâtiments

Subdivision de la Comptabilité

VBNgc Af.

Copie à M. Mounier Istria

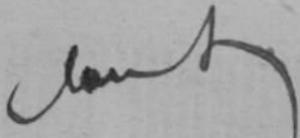
pour avis

Paris, 28 mai 1949.

2

Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

30 MAI 1949



Paris, le 23 Mai 1949.

## Région du NORD

Service de la Voie  
et des Bâtiments

Subdivision de la Comptabilité

V.B. 8 qf. Af.

10. 79.

Monsieur le Chef du 7<sup>e</sup> Bureau. V.B.  
Volontaires.

1/

Pluie trouver ci joint, en 2 exemplaires, certifié exact et conforme aux écritures, le relevé des dépenses de débatement des maisons endommagées par suite de foudre et la Cite Caennaise des Volontaires, acquies par le S.N.C.F. de la R. du Nord (I.P. 79), relevé que vous avez à adresser à M. Jéris (Section du 36) pour le compte du service de dommages de foudre.

Tous vaudrez bien maintenir au courant du nécessaire fait.

Le Chef, la Subdivision  
de Comptabilité

" Roussel "

Immeuble situé Cité Payenne dit des 40 logements  
acquis par la SNCF à la C<sup>de</sup> du Nord (I.P. 79)

Relevé des dépenses de déblaiement. Suite à faits de guerre

Mois	Désignation des Pièces	Nature des dépenses	Montant
<b>I. Main d'œuvre SNCF.</b>			
Mars 1945	feuille de répartition n° 48559	Surveillance et pontage des	3.381.4
Avril	" " 26179	Entubines	2.930.4
Mai	" " 70005	" " -d-	3.312.-
Juin	" " 70370	" " ⚡	3.600.-
Juillet	" " 70372	" " ⚡	2.995.2
Août	" " 70865	" " ⚡	3.415.2
			<hr/>
<b>II. Travaux à l'Entreprise</b>			19.934.2
Mars 1945	Cdi 13193 du 7.1.45 à l'Entubine Michiez	Démolition des maisons endommagées par faits de guerre et évacuation des décombres	100.000.- 491.256.-
Mars, Juin, Juillet Août 1945 et ensemble 1945	Cdi 5628 du 5.5.45 à l'Entubine Michiez	" " ⚡	47.000.-
Sept et Dec 1944	Cdi 423 du 16.45 Ent Declève	" " ⚡	267.000.-
Sept et Oct 1944	Cdi 5996 du 28.45 Ent. Michiez	" " ⚡	993.627.-
Sept, Nov, Dec. 5	Cdi 907 du 21.4.47 Ent. Fagnart et fiche de révision 168 du 13.12.47	" " ⚡	164.740.-
Sept 1947 et Avril 1949	Cdi 2619 du 26.9.47, 4111 du 24.12.47 et fiche de révision 507 du 18.9.48 Ent. Fagnart	" " ⚡	89.400.-
Dec. 1947	Cdi 2897 du 20.10.47 à Ent. Fagnart	Démolition de trottoirs et dallage subsistants	2 <sup>m</sup> 153.023.-
<b>I. Fournitures.</b>			
Transits ad valorem			Montant
Divers			
<b>Total:</b>			<hr/> <b>2<sup>m</sup> 172.957.2</b> <hr/>

Le montant à la somme de Deux millions cent soixante deux  
mille neuf cent cinquante sept francs, est certifié exact et conforme aux  
comptes de la SNCF (Région du Nord) par l'Inspecteur Principal, Chef de la Comptabilité VB.  
qui certifie, en outre, que les factures mentionnées dans le relevé ci-  
dessus ont été acquittées à ce jour aux entrepreneurs intéressés.

Paris, le 28 Mai 1949 -  
"Roussel"

Valenciennes, le 9 Juillet 1947.

V.B.N/ Va 7 Rc.

-:-:-

Dommmages de guerre

-:-:-

Immeubles sinistrés  
acquis à l'amiable

-:-:-

I.P. 79

-:-:-

Monsieur le Chef de la  
Subdivision des Travaux et  
Approvisionnementns à

PARIS.

Suite à votre note du 3 courant concernant  
les I.P. sinistrés une première fois, réparés aux  
frais de la Compagnie du Nord, acquis de cette  
Compagnie puis sinistrés totalement.

Je vous avise que pour ce qui concerne mon  
Service, ce cas semble être celui de l'I.P. 79  
(Ancienne Cité Cayenne à AULNOYE). Cet immeuble,  
détruit partiellement en 1940, a fait l'objet d'un  
constat de D.G. et de réparation au Compte de la  
Compagnie du Nord, puis acquis par nous, il a été  
détruit totalement en 1944, mais je ne puis, avec  
les renseignements que je possède, déterminer si la  
Compagnie du Nord a réellement payé les frais de la  
première remise en état et si la S.N.C.F. lui a  
ensuite remboursé ces frais.

L'Ingénieur de la Voie  
Chef du 7ème Arrondissement V.B,

D  
10 JUL 1947

Lettre de M. Roussel, à M.  
Watel, Chef du 7<sup>e</sup> Arrondissement V.B.  
à Saint-Quentin, du 12 Mai 1947.  
( au 2<sup>e</sup> Boudin-Allic - Immeuble  
363 Route Nationale à Buis ).

—  
Immeubles acquis de la C<sup>o</sup> du Nord-  
3<sup>e</sup> Branche.

Précisions demandées :

I. P. 79. Aulnoye. Cité pour Agents.

Le cas échéant, sur quel compte,  
( peut-être le compte R. G. B. C. T. 113.002.  
indice h ). ont été imputés les frais de  
remise en état de dommages de guerre,  
survenus aux Maisons faisant partie  
de cet I. P.

I P

79

Cité ouvrière d'Aulnoye.

Cité de Cayenne.

Voir correspondance dans le dossier I.P. 321.

1. P. Y. de Constat des dommages.

1 relevé des dépenses de remise en état.



PROCES-VERBAL de CONSTAT  
d'IMMEUBLES ENDOMMAGES  
par FAITS de GUERRE



L'an mil neuf cent quarante et un,

le treize mai

A la requête de la COMPAGNIE de CHEMIN de FER du NORD, 3 Rue Chauchat à PARIS, poursuites et diligences de son Administrateur Directeur domicilié au dit siège,

J'ai ALBERT BOUSSEMART, Huissier près le Tribunal civil d'Avesnes sur Helpe en résidence à Landrecies substituant Me FOREST prisonnier de guerre huissier à Berlaimont,

Procédé sur la demande de la Société requérante au constat des dégats subis par faits de guerre par la CITE des 40 LOGEMENTS, dite CITE CAYENNE, à AULNOYE, au cours des événements de mai 1940.

C'est pourquoi accompagné de Monsieur CAILLEAU Chef de District des Batiments à la Gare d'Aulnoye je me suis rendu à Aulnoye, Route d'Avesnes ou se trouve cette cité, pour procéder à mes constatations

ETAT DES LIEUX

La cité que j'ai visitée comprend dix groupes de quatre logements chacun placés face à face le long d'une chaussée empierrée comme l'indique la plan fait au verso du présent.

Elle est placée entre les lignes de chemin de fer de Valenciennes à Aulnoye et de Paris à Aulnoye

Chaque groupe est entouré de jardins avec portillon en bois cloturés de fils de fer, sauf le long de la chaussée ou la cloture est en ciment armé genre Desbarbieux.

Chaque maison particulière numérotée de I à 40 comprend: Grenier, deux chambres à l'étage,

800 - 48.  
E - 25.  
PV. 30.  
R. 30.  
V. 340.  
D.C. 5

478

Partie cote sud -  
à démolir aux 2/3  
amorce sud à réparer  
amorce Nord - à  
Incendie au N° 8.

une bombe cote sud  
amorce disparue.  
batiment à démolir à moitié.  
Compartiment à réparer.  
manœuvre à réviser entièrement

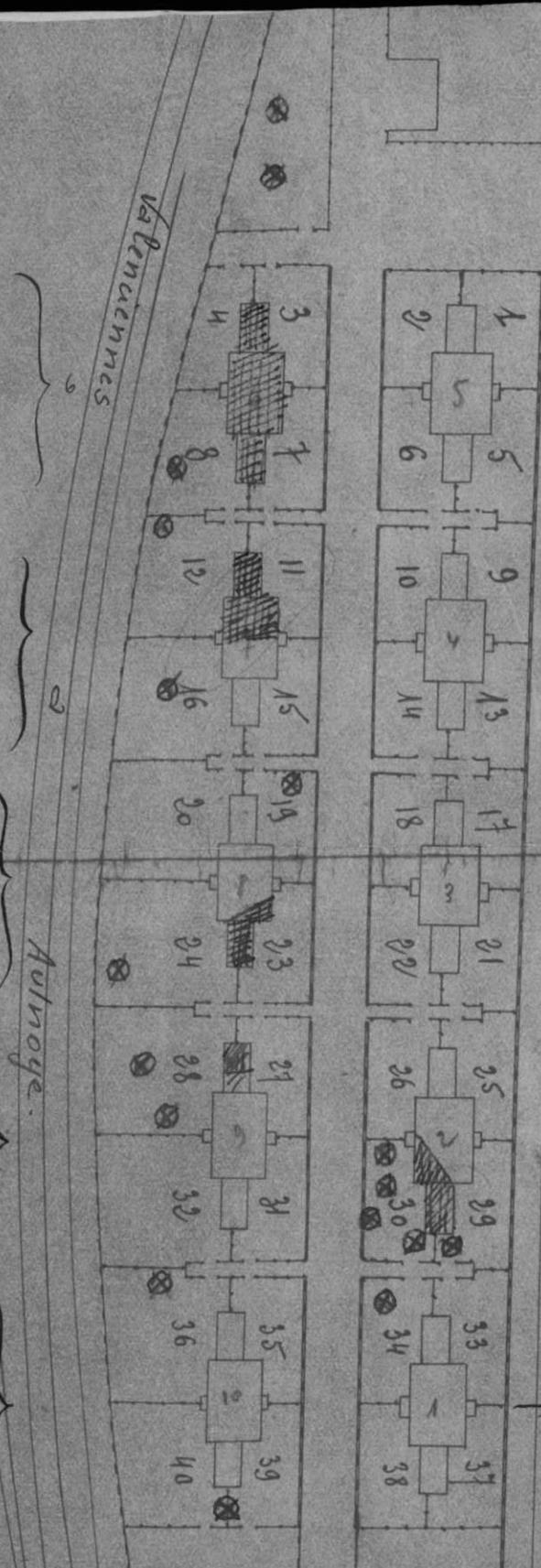
une bombe cote Nord.  
amorce disparue.  
Réviser complète toiture.

bombe cote sud  
amorce à réparer.  
aménagement système  
plafonds  
mur.

aménagement toiture  
vitres  
portillon.

PLAN.

Cité Cayenne Madras: Les parties backeries sont détruites -  
Jardins = Les Croix moignent. les grosses Tombes



PARIS

une bombe grece Nord  
aménagement toiture  
à goudronner.  
plafonds.  
solin.

aménagement toiture  
réfection de plafonds  
réfection d'induits  
vitres.  
manœuvre.

aménagement couverture.  
réfection vitres.  
réfection manœuvre.  
portillon.

bombe au trot dans la fosse  
cote Nord.  
toiture à réviser manœuvre  
amorce goudronner.  
une bombe dans la cave du 30

BRUXELLES

toiture caille, à réviser entièrement.  
goudronner à réparer -  
cave amorce sud.  
remplacer 2 portillons.  
réparer vitres.



Suite du Constat folio trois



deux places au rez-de-chaussée, petite cour couverte, buanderie, poulailler et Water avec fosse, le tout entouré d'un jardin. Toutes les fenêtres ont des volets.

Ces maisons sont construites en briques avec revêtement de ciment et couverture en tuiles; les dépendances sont également couvertes en tuiles. Elles possèdent en outre gouttières et tuyaux de descente en zinc.

Monsieur Cailleau m'expose que cette CITE a été bombardée dès le samedi Onze mai 1940 vers dix neuf heures et ensuite le lendemain Dimanche.

L'attaque du Samedi fut la plus violente et de nombreuses bombes incendiaires furent lancées; d'autres bombes firent de gros dégâts ainsi que le constat l'établira.

Monsieur Cailleau m'expose que les réparations les plus urgentes ont été faites en particulier celles de toiture pour réduire les dégâts au minimum ainsi que les vitres; quelques plafonds et de la menuiserie ont été refaites dans les logements habités.

#### CONSTATATIONS DIVERSES

##### CHAUSSEE-

La chaussée, avec bordure en ciment et caniveaux en grés, qui donne accès aux logements, laisse encore apparaitre de nombreuses traces de trous rebouchés, trous creusés par les bombes. M. Cailleau m'expose qu'ils ont été remblayés de suite.

Les bordures en ciment qui ont été abimées sur soixante mètres environ, sont encore détruites complètement sur dix huit mètres.

Un regard en ciment sur égout est brisé.

##### CLOTURES-

Deux portiques d'entrée en ciment travaillé donnant accès aux groupes, sont abimés.

La cloture en ciment armé genre Desbarbieux qui court de chaque coté de la chaussée est abimée et à remplacer sur Cent vingt mètres par bombes et éclats.

Douze portillons en bois donnant accès aux logements sont abimés et dix à remplacer, les autres à réparer.

La cloture en fil de fer sur piquets de fer fermant chaque jardin est à remplacer et arranger sur deux cent cinquante mètres environ.

La cloture en piquets de ciment et grillage genre Innovation, le long de la voie de Valenciennes est abimée sur une distance de Cent cinquante mètres; à arranger.

#### DIVERS-

La conduite d'eau en fonte le long de la chaussée a été coupée à trois places me signale M. Cailleau et la réparation en a été faite de suite.

J'ai noté dix sept trous de bombes dans les jardins et un trou de torpille très profond; la plupart de ces trous sont remblayés.

L'éclairage électrique est installé dans tous les logements et toutes réserves sont faites, ainsi que pour l'éclairage extérieur dont tous les fils avaient été brisés.

#### VISITE DES GROUPES

J'ai ensuite visité chaque logement séparément et noté les dégats causés à chaque maison:

#### GROUPE No UN -

Ce groupe comprend les maisons Nos 33, 34, 37 et 38.

La toiture en tuiles a été complètement remaniée sur ce groupe ainsi que les gouttières réparées.

#### Maison No 33-

Trois vitres brisées  
Une porte à réparer  
Trois plaques fibro brisées.



Constat suite Folio Cinq



Maison No 34

Deux vitres brisées  
Gouttière annexe disparue sur 5 mètres  
Un volet à réparer

Maison No 37

Cinq vitres brisées  
Une plaque fibro annexe brisée

Maison No 38

Une vitre brisée  
Deux plaques fibro annexe brisées

GROUPE No DEUX-

Il comprend les maisons Nos 25, 26, 29 et 30

Ce groupe a reçu cinq bombes dont une torpille et les annexes sont détruites aux Nos 29 et 30. La toiture est entièrement à remanier et toutes les gouttières à reviser.

Maison No 25

Trois vitres brisées  
Plafond soufflé cuisine,  
Plafond soufflé salle à manger  
Plafond mouillé chambre d'angle  
Plafond mouillé chambre intérieure  
Trois plaques fibro annexe brisées

Maison No 26

Quinze vitres brisées  
Deux volets à réparer  
Cuisine: plafond soufflé  
Salle à manger: plafond fendillé  
Mur séparant No 30 fissuré  
Mur façade fissuré  
Chambre d'angle: plafond soufflé  
Chambre intérieure: plafond soufflé  
Une plaque fibro brisée  
Un piquet bois à reposer.

Maison No 29

Quarante huit vitres brisées  
Une paire de volets détruits  
Une paire de volets à réparer  
Révision générale de toutes menuiseries  
Annexe complètement détruite y compris  
les fondations

Cuisine:

Plafond à refaire  
Raccords enduits mur  
Carrelage à réparer

Salle à manger:

Plafond à refaire  
Une fenêtre à remplacer  
Enduit mur abimé

Chambre angle:

Plafond à refaire  
Enduit mur très abimé  
Cloisons entre chambres soufflées

Chambre intérieure:

Plafond à refaire

Toutes réserves sont faites du fait de la dislocation de toutes les menuiseries et cloisons.

Maison No 30

Quarante huit vitres brisées

Maconnerie:

Un angle complet de cette maison est à refaire entièrement une bombe étant tombé sur le mur.

Révision générale de toutes menuiseries  
Annexe complètement détruite y compris les fondations.

Cuisine:

Carrelage à refaire troué par bombe qui est éclaté dans la cave  
Voute de cave à refaire  
Enduit mur à refaire  
Charpente plafond à refaire en partie-

Plafond à refaire

Fenêtres à réparer

Une paire de volets à remplacer

Salle à manger:

Plafond à refaire

Fenêtres à réparer.



Constat suite Folio Sept

Une paire de volets à remplacer  
Escalier:

À relever et réparer

Chambre angle:

Plafond à refaire  
Mur cloison à refaire  
Charpente à réparer  
Enduit mur à refaire  
Fenêtre à réparer  
Plancher abimé par la bombe

Chambre intérieure:

Plafond à refaire  
Murs fissurés entre les fenêtres et au  
dessus de la fenêtre.  
Enduit à refaire près de la fenêtre.

GROUPE No TROIS-

Ce groupe comprend les maisons Nos 17, 18,  
21 et 22.

La toiture a été partiellement remaniée et  
les gouttières sont à revoir.

Maison No 17

Sept vitres brisées  
Une fenêtre à réparer

Maison No 18

Dix huit vitres brisées  
Un volet à réparer  
Un montant WC à reposer  
Trois fibros annexe brisés

Maison No 21

Sept vitres brisées

Maison No 22

Onze vitres brisées  
Une porte WC à remplacer  
Deux fibros annexe brisés.

GROUPE No QUATRE-

Ce groupe comprend les maisons Nos 9, 10, 13 et 14.

La toiture a été entièrement remaniée et les gouttières sont à réviser.

Maison No 9

Cinq vitres brisées  
Cuisine:  
Plafond à refaire  
Deux fibros annexe brisés

Maison No 10

Trente quatre vitres brisées  
Un volet à remplacer  
Trois fibros annexe brisés  
Cuisine:  
Raccords enduit mur  
Une fenêtre à réparer  
Chambre angle:  
Plafond à refaire  
Chambre intérieure:  
Plafond à refaire.

Maison No 13

Sept vitres brisées  
Plafond troué éclat dans chambre angle  
Porte à réparer

Maison No 14

Trente deux vitres brisées  
Deux volets à réparer  
Trois fibros annexe brisés  
Une fenêtre à reposer  
Un piquet WC à reposer

GROUPE No CINQ

Ce groupe comprend les maisons Nos 1, 2, 5 et 6

La toiture a été entièrement remaniée et toutes les gouttières sont à revoir.



Constat suite folio neuf



Maison No 1

Dix huit vitres brisées  
 Un fibro annexe brisé  
 Raccords enduit entrée maison  
 Cuisine:  
     Plafond soufflé  
     Raccords enduit mur escalier

Maison No 2

Trente sept vitres brisées  
 Trois fibros annexe brisés  
 Un piquet WC à remplacer  
 Un second piquet WC à reposer: éclat.  
 Entrée:  
     Porte à réparer  
 Tuyau de descente troué par éclats  
 Cuisine:  
     Plafond à refaire  
     Deux volets à réparer  
 Salle à manger:  
     Plafond soufflé  
     Raccords enduit murs  
 Chambre angle:  
     Plafond à refaire  
     Raccords enduit murs  
 Chambre intérieure:  
     Plafond mouillé et soufflé  
     Raccords enduit murs  
 Escalier:  
     Raccords enduit cloison

Maison No 5

Dix vitres brisées  
 Un fibro annexe brisé  
 Cuisine:  
     Plafond à réparer  
     Raccords enduit murs  
 Salle à manger:  
     Plafond à réparer  
 Chambre intérieure:  
     Raccords plafond  
 Chambre angle:  
     Enduit mur cloison escalier  
     Plancher grenier brûlé.  
     Charpente à réparer.

Maison No 6

Vingt quatre vitres brisées

Trois fibros brisés

Un volet à réparer

Cuisine:

Porte entrée à réparer

Plafond à réparer

Enduit cloison raccords

Salle à manger:

Plafond à refaire

Raccords enduit murs.

 GROUPE No SIX

Ce groupe comprend lesmaisons Nos 3, 4, 7 et 8

Toute la toiture est à refaire entièrement car des bombes sont tombées sur cette toiture: toutes les gouttières sont à arranger.

Maison No 3

La maison entière, y compris les annexes est à refaire sauf les fondations et le Mur extérieur de facade Nord.

Les autres murs, les cloisons, les portes et fenêtres, les escaliers, les plafonds et enduits, tout est à refaire. Dépose et repose du carrelage.

Maison No 4

Cette maison comme la précédente est à re construite entièrement sauf le mur entre les maisons 3 et 4 qui sans doute pourra subsxister.

Les autres murs, les cloisons, les menuiseries, les plafonds et enduits, tout est à refaire sauf fondations. Dépose et repose carrelage.

Les annexes de ces deux maisons sont à rebatir entièrement sauf dondations.

Maison No 8

Les murs extérieurs semblent encore en bon étatmais toutes réserves sont faites



Constat suite Folio Onze



car le bâtiment est découvert.

Les plafonds, enduits, cloisons, menuiseries sont à refaire entièrement.

La charpente est en partie brûlée sur grenier  
Annexe à refaire entièrement.

Toutes les vitres sont à remplacer.

Maison No 7

~~Quarante~~ Vitres brisées: Quarante

Les murs principaux du bâtiment sont encore bons, mais les cloisons, les menuiseries, les plafonds, les enduits sont à refaire presque entièrement.

Annexe à refaire entièrement sauf fondations

GROUPE No SEPT-

Ce groupe comprend les numéros II, I2 I5 et I6.

La toiture est complètement à refaire ainsi qu'une partie de la charpente, des bombes étant tombées directement sur ce groupe/

Les gouttières sont à revoir entièrement.

Maison No II

Quarante huit vitres brisées

Annexe complètement détruite à refaire  
Réfection complète maçonnerie coté Sud  
Cuisine:

Plafond à refaire

Enduit sur mur à refaire

Dépose et repose carrelage

Fenêtre à remplacer

Porte à remplacer

Salon à manger

Plafond à refaire

Dessus cheminée marbre brisé

Escalier:

à refaire entièrement

Chambre angle:

Plafond à refaire

Porte à refaire

Plancher à refaire

Enduit à refaire

Fenêtres à refaire.

Chambre intérieure:

Plafond à refaire  
Fenêtre à refaire  
Porte à remplacer  
Cloison et enduit à refaire  
Plancher à refaire

Maison No I2

Porte entrée brisée

Annexe à remplacer entièrement

Cuisine:

Plafond à refaire  
Une fenêtre à réparer  
Raccords enduit mur

Salle à manger:

Plafond à refaire  
Une fenêtre à réparer  
Raccords enduit murs  
Fissures dans mur entre II et I2

Chambre intérieure:

Plafond à réparer  
Fenêtre à réparer

Chambre angle:

Plafond à refaire  
Enduit mur à refaire une face  
Une fenêtre à réparer  
Un volet à réparer  
Parquet abimé et mouillé  
Charpente soulevée à reposer.

Vitrierie entièrement brisée.

Maison No I5

Vingt cinq vitres brisées

Trois fibros brisés

Un tuyau de descente disparu

Cuisine:

Plafond à refaire  
Raccords enduit murs

Salle à manger:

Plafond à refaire  
Raccords enduit murs

Chambre angle:

Plafond à refaire  
Raccords enduit murs

Chambre intérieure:

Plafond à réparer  
Fenêtre à réparer  
Plafond palier à refaire.



Constat suite folio Treize

Maison No 16



Quinze vitres brisées  
Trois fibros annexe brisés  
Maconnerie:

- Un m3 à refaire

Charpente à réparer

Fenêtre à remplacer

Une paire de volets à remplacer

Plus de gouttières

Tuyau de descente brisé

Cuisine:

Plafond soufflé

Salle à manger:

Plafond soufflé

Chambre angle:

Cloison intérieure soufflée

Parquet abimé

Plafond à refaire

GROUPE No HUIT -

Ce groupe comprend les maisons Nos 19, 20, 23 et 24.

La toiture a été remaniée entièrement et les gouttières sont à revoir.

Maison No 19

Dix vitres brisées

Un volet à réparer

Un fibro annexe brisé

Maison No 20

Dix neuf vitres brisées

Raccords murs cuisine

Deux fibros brisés annexe

Maison No 23

Quarante huit vitres brisées

Annexe détruite entièrement

Cuisine:

Plafond soufflé,

Cloison soufflée

Une fenêtre à réparer

Salle à manger:

Plafond soufflé  
Cloison soufflée

Chambre angle:

Une fenêtre à réparer

Maison No 24 -

Quarante deux vitres brisées

Un volet à réparer

Annexe à refaire entièrement y compris les  
fondations.

Plafonds soufflés

Menuiseries à revoir entièrement

GROUPE No NEUF-

Ce groupe comprend les maisons Nos 27, 28, 31 et  
32.

La toiture a été remaniée partiellement- Quelques  
réparations de gouttières.

Maison No 27

Cuisine: plafond soufflé,

Salle à manger:

Plafond soufflé

Chambre angle:

Plafond mâillé

Raccords enduit murs

Chambre intérieure:

Plafond mouillé

Cloison soufflée

Cloison escalier soufflée

Douze vitres brisées

Un volet à réparer

▲ reconstruire annexe: le poulailler, le  
WC et la fosse détruits par une bombe.

Maison No 28

Cuisine:

Plafond soufflé

Salle à manger:

Plafond soufflé

Quarante huit vitres brisées

Une fenêtre brisée.



Constat suite Folio Quinze



Une porte abimée à réparer  
 Trois paires de volets à réparer  
 Un volet grenier abimé  
 Poulailier, WC et fosse annexe à refaire  
 entièrement détruits par bombe.  
 Buanderie à recouvrir et charpente à  
 réparer  
 Gouttière disparue  
 Cloison soufflée entre les annexes  
 Tuyau de des-cente troué par éclats

Maison No 31

Cinq vitres brisées

Maison No 32

Vingt neuf vitres brisées  
 Gouttière trouée par éclats  
 Deux plaques fibro brisées annexe  
 Cuisine:

Plafond soufflé

Une fenêtre à remplacer

Salle à manger:

Plafond abimé légèrement

Cloison soufflée

Chambre angle:

Plafond soufflé

Cloison soufflée

Chambre intérieure:

Plafond soufflé

Palier: plafond à refaire.

GROUPE No DIX -

Ce dernier groupe comprend les maisons Nos  
 35, 36, 39 et 40.

La toiture a été partiellement remaniée et les  
 gouttières ont été réparées.

Maison No 35

Six vitres brisées  
 Trois fibros annexe brisés

Maison No 36

Treize vitres brisées  
Un volet à réparer  
Trois fibres brisés

Maison No 39

Sept vitres brisées  
Trois fibres brisés

Maison No 40

Neuf vitres brisées  
Deux fibres brisés

Telles sont les constatations faites pour le compte de la Compagnie requérante et en présence de Monsieur Cailleau pour servir et valoir ce que de droit et notamment pour justifier tous droits à dommages de guerre

Sous toutes réserves

Cout: *Quatre cent soixante-dix huit francs*

*H. Doussier*

*25*

Enregistré à LANDRECIES, le *Seize Mai 1941.*

F<sup>o</sup> 72 N<sup>o</sup> 1 Recu *Ving-t-cinq francs.*

*1941*

*A rendre  
à M. Vassier  
C'du Nord*

*Année 1941*

I.P. 79

Reconstruction et remise en état d'installations endommagées  
par faits de guerre

<u>Groupe de logements n° 1,2,5,6</u> - .....	9.374,00
<u>Groupe de logements n° 9,10,13,14</u> .....	6.552,50
<u>Groupe de logements n° 17,18,21,22</u> .....	3.650,00
<u>Groupe de logements n° 25,26,29,30</u> .....	31.778,00
<u>Groupe de logements n° 33,34,37,38</u> .....	8.000,00
<u>Groupe de logements n° 35,36,39,40</u> .....	3.050,00
<u>Groupe de logements n° 27,28,31,32</u> .....	22.617,50
<u>Groupe de logements n° 19,20,23,24</u> .....	28.662,00
* <u>Groupe de logements n° 11,12,15,16</u> .....	54.472,00
* <u>Groupe de logements n° 3,4,7,8</u> .....	112.111,00
<u>Divers</u> - Remplacement et remise en état de clôture	31.000,00
Remise en état de chaussée .....	20.000,00
Réparation de conduites d'eau .....	2.000,00
Réparation des installations d'éclairage électrique <u>intérieures</u> .....	11.000,00
Remise en état de l'éclairage public .....	3.000,00
Comblement d'excavation et remise en état diverses .....	10.000,00
A valoir pour imprévus .....	32.733,00

*280.267,00*

*11000*

390.000<sup>f</sup>,00

*291.267*

*Logements  
Installations Communes  
Imprévus*

*66.000*

*32733*

390.000

*50%  
installat*

*Depuis déjà engagés  
20947,30*

Aulnoye.

Cité pour Agents, accrue de la  
Compagnie du Chemin de Fer du  
Nord, en exécution de la Convention.

Aucun dossier n'a été  
déposé.

Il n'apparaît pas, non plus,  
que la déclaration de sinistre  
ait été faite.

Les seules pièces retrouvées au  
M. R. U. et concernant la Compagnie  
du Nord, s'appliquent à des auto-  
risations de travaux données pour  
la Cité de Cayenne, à Leval,  
(appelées aussi [Cité d'Aulnoye] par  
~~les uns~~ <sup>les uns</sup> ~~et les autres~~ <sup>et les autres</sup>  
~~indistinctement~~).

et un immeuble à Roubaix, 2 Rue  
Anatole France.

Contentions

Déclarations de Ministres.

Constitution du 20<sup>o</sup> 1902.

D<sup>o</sup> de participation financière  
à l'Etat.

S.N.C.F. 88 Rue St Lazare.

ou

S.N.C.F. Régions Nord.

18 Rue de Valenciennes.

Les décrets déjà déposés  
et les déclarations de  
ministres déjà faites, sont-elles  
valables.

Plein Contentions du  
20<sup>o</sup> 1902.

Cité de Anvers

Lettre de la Compta-  
bilité d'Anvers 1947.

Au moment de  
passer, comparez les  
renseignements donnés  
par la C<sup>3</sup> avec ceux  
de la C<sup>2</sup> ou Anvers

Vois sur besoin, M.  
Mandons.

---

16 Août 47.

Avis de M. Gorker.

PARIS, le 13 Août 1947.

JD

VB/N gc (A.)<sup>f</sup>  
-----

Domages de Guerre  
-----

Immeubles sinistrés  
acquis à l'amiable.  
----

Monsieur ISTRIA,  
(Monsieur FOCKEU)

Le 9 Juillet dernier, M. WATEL vous a fait connaître que les dépenses occasionnées par la remise en état des dommages subis, en 1940, par l'I.P. n° 79 (Cité Cayenne à AULNOYE) avaient été imputées à la Cie du NORD; comme à ma connaissance, cette dernière n'a pas sollicité le remboursement de ces dépenses à la S.N.C.F. je pense que le seul dossier D.G. à préparer pour cet immeuble est celui se rapportant à sa destruction totale en 1944. Je demande à M. WATEL de préparer, le cas échéant, le relevé des dépenses occasionnées par le déblaiement de la dite cité détruite.

*D*  
13 AOU. 1947  
*X*

1 Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité

*Choum*



Monsieur ISTRIA,  
 Chef de la Subdivision  
 des Travaux et Approvisionnements  
 (M. Faugoux)

VB/N gc A<sup>f</sup>

Domages de guerre

Le 22 Mars je vous avais laissé entendre que les I.P. rachetés à la Cie du Nord au titre des 4 premières tranches ne comportaient pas de dommages de guerre, cela d'après un renseignement verbal que j'avais obtenu à notre Section du Domaine et qui semblait confirmé par le fait que la dite Cie du Nord ne nous avait demandé aucun remboursement au titre "D.G." pour ces 4 tranches d'I.P.

Cette indication se trouve contredite, au moins en ce qui concerne l'I.P. 79 (Cité Cayenne à AULNOYE) par les termes de la note que M. WAHEL vous a adressée le 9 courant en réponse à la vôtre du 3; toutefois, il n'en reste pas moins que la Cie du Nord qui a été effectivement débitée du montant des réparations des D.G. subis en 1940 par cet I.P. ne nous a pas demandé de lui rembourser. Cette situation peut correspondre à 2<sup>e</sup> hypothèses - ou la Cie du Nord ayant déposé un dossier de D.G. pour cet immeuble a été dédommée par l'Etat, et, dans ce cas, nous n'avons plus rien à faire à ce titre;

- ou la Cie du Nord a simplement omis de solliciter ce remboursement de la S.N.C.F. et alors, je ne puis que vous laisser le soin d'examiner, en accord avec M. VASSEUR, et en fonction des conditions du rachat de cet I.P., s'il y a lieu de provoquer une demande de la part de la dite compagnie, en vue d'être remboursée par nos soins.

Le Chef de la Subdivision  
 de la Comptabilité

*Clément*

D  
 21 JUIL 1947  
 #

A voir pour  
 l'œuvre du  
 dossier de  
 D.G.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE  
DE LA RECONSTRUCTION  
ET DE L'URBANISME.

# ACCUSÉ DE RÉCEPTION

d'une déclaration de sinistre d'un immeuble d'habitation (1).

N° 109 912 - 7

(à porter par le service.)

Nom du propriétaire :

S. N. C. F.

Prénoms :

10 Immeublessis Cité d'Aulnoye, n° \_\_\_\_\_ ;  
à Leval et Bachant (dép' du Nord).

Cité dite de Cayenne

Le délégué départemental  
du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme,

(1) La qualification d'immeuble d'habitation résulte de la déclaration produite ; elle n'engage pas l'Administration quant aux textes applicables à l'immeuble.



des ministres  
chargés de  
l'annuaire

Antoine  
Léon de Longueville

2



Paris 11/7.97

Commissaire Kattel  
à Valenciennes

Votre note du 31 mars 1907

Est D.G. à compléter, notamment  
pour les dépenses et annuaires.

D'autre part, pour le budget des  
services, il faut joindre le devis  
analytique des réparations à effectuer  
pour reconstruire l'annuaire tel qu'il  
se composait avant le ministre -  
(page 2. L.C. de la note du  
31 mars dernier de M. Demarey)  
C. D. E. est absolument indépendant  
du projet de reconstruction qui  
peut être fourni après la remise  
des devis de D. G.

Je renvoie du 1/2 de plan de  
situation.

Le Chef de la Section  
des Travaux de l'Annuaire

VB/N va 7 Rc

Domages  
de guerre

I P 79

-:-

Monsieur I S T R I A

Ingénieur Adjoint  
Subdivision des Travaux  
et Approvisionnements

PARIS

=====

Je vous adresse ci-joint, pour former le dossier de D.G. à déposer au titre de l'ancien I.P. 79 dit Cité de Cayenne à LEVAL-AUINOYE.-

- 1° la formule D.G. 5 en deux exemplaires
- 2° le plan de situation -----d°-----

- 4 -

Cet immeuble étant totalement détruit, le D.E. des travaux de reconstruction en identique vous sera adressé ultérieurement.

4 JUIN 1947

D

Handwritten signature/initials

L'Ingénieur de la Voie  
Chef du 7° Arrondt.VB.

Handwritten signature

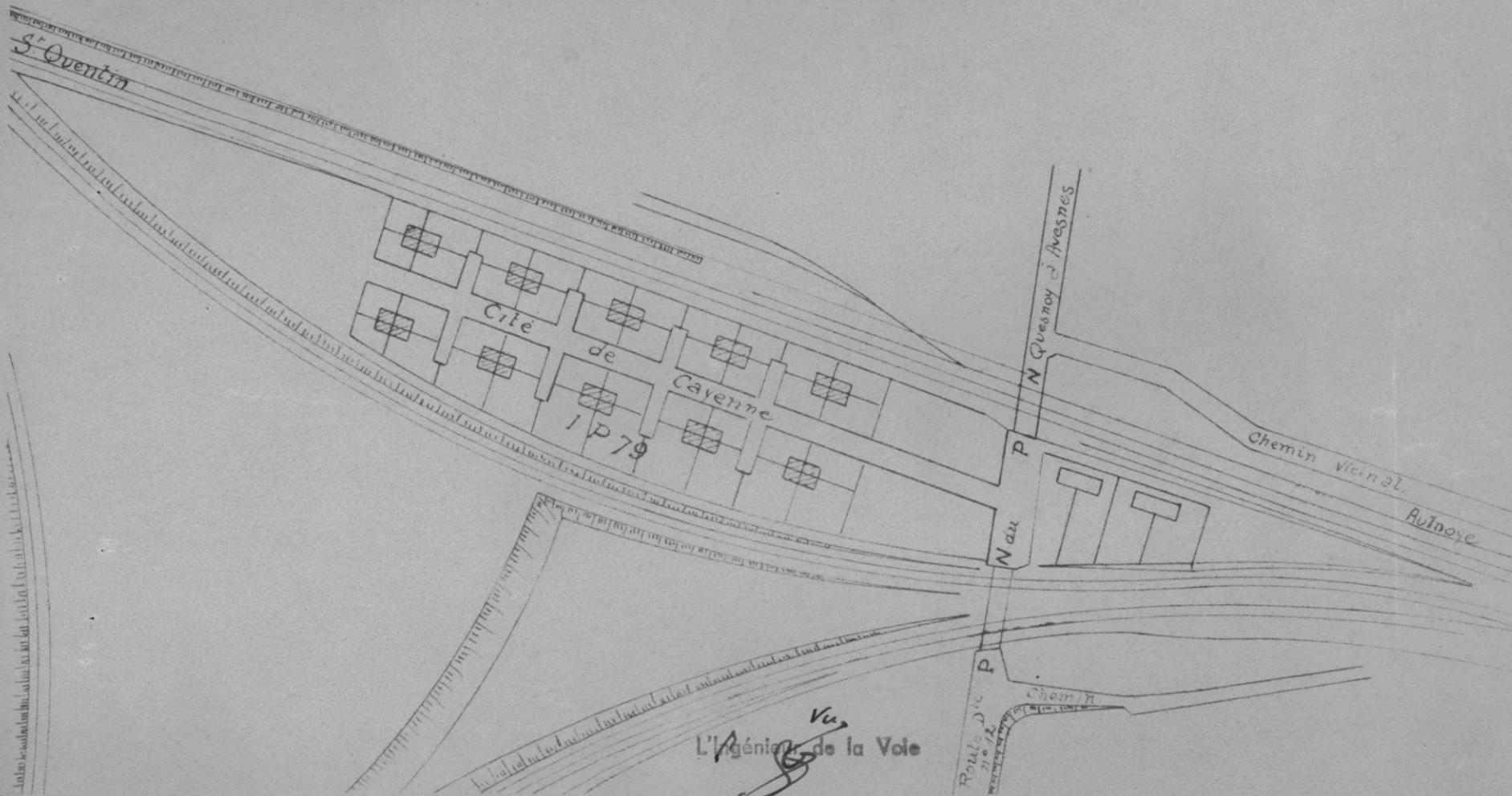
*Retourner à  
M. Watel  
le 11/7*

S.N.C.F.  
Région NORD.

# AULNOYE.

Cité de Cayenne.

Plan de Situation.



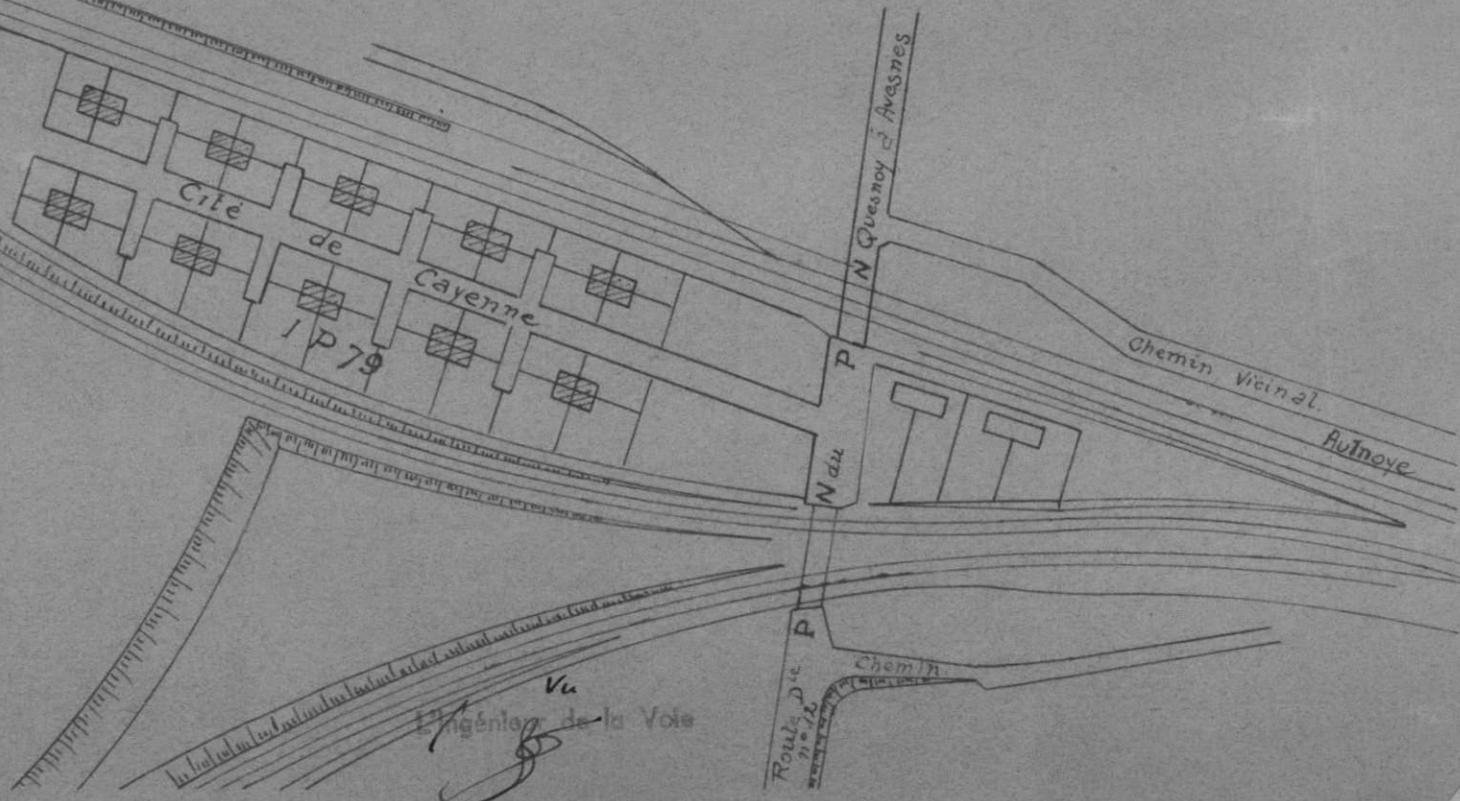
S.N.C.F.  
Région NORD.

# AULNOYE.

Cité de Cayenne.

Plan de Situation.

S<sup>t</sup> Quentin



Vu  
L'ingénieur de la Voie  
*[Signature]*

Rouls Die  
n° 10

IMMEUBLES SINISTRES ACQUIS A L'AMIABLE DEPUIS 1939

Fiche concernant l'immeuble situé  
à Quilvoys (Nord)  
rue des fourrageurs  
10 long quadruple

n° d'ordre \_\_\_\_\_  
acquis de \_\_\_\_\_  
D.M. du \_\_\_\_\_

n° d'ordre 6 (I.P. n° 79)  
acquis de la Compagnie du Nord (application  
de l'article 44 de la Convention du 31 août  
1937) 3ème tranche

Déclaration de sinistre : Le nécessaire sera fait par la Section des D.G.

Dépôt du dossier de  
dommages de guerre

- (1) ~~(fait par le précédent propriétaire - n° du dossier :)~~  
 (non fait par le précédent propriétaire - Le dossier sera constitué et déposé par la Section des D.G. et les pièces ci-après sont à lui fournir (en double si elles ne sont pas manuscrites (dactylographies, tirages, etc.) ) :
- a) plan de situation de l'immeuble sinistré
  - b) état descriptif D.G.5 (1 par bâtiment avec ses annexes)
  - c) devis estimatif des réparations à effectuer
  - d) les travaux étant terminés et s'il s'agit d'une simple réparation sans modifications, mémoires, factures, notes d'honoraires (ou relevés de dépenses) en remplacement du devis estimatif
  - e) l'immeuble étant complètement détruit, projet de reconstruction (plan avec coupes, élévations et détail estimatif). Peut être fourni ultérieurement, ne doit pas, en tout cas, retarder l'envoi du dossier.

Dépôt du dossier justificatif de dépenses (subordonné à la réalisation des travaux).

- (1) ~~(fait par le précédent propriétaire)~~  
 (non fait par le précédent propriétaire - sera fait par la Section des D.G. ; les pièces suivantes sont à lui fournir :
- factures
  - mémoires
  - notes d'honoraires (ou relevés de dépenses)

(1) biffer la mention inutile

Transmis à Monsieur Watel  
Chef d'Arrondissement V.B. à Valenciennes

Prié de prendre note et retourner

Paris, le 21. 4. 1947

En retour à Monsieur ISTRIA  
après avoir pris note

Valenciennes, le 24/4/47 Watel L'Ingénieur de la Voie

Le Chef de la Subdivision  
des Travaux et Approvisionnements

Travaux et Approvisionnements (Domages de guerre)



Handwritten text at the top right, possibly a date or reference number.

Handwritten text at the top left, possibly a name or address.



Handwritten text in the upper middle section, possibly a title or recipient information.

Main body of handwritten text, appearing to be a letter or document content.

Handwritten signature or name at the bottom of the main text block.

- Aubroye -

Cité pour logement d'Agents.  
acquise de la Compagnie du Chemin de  
Fer du Nord, en exécution de la  
Convention (Ex I.P. 79).

Aucun dossier n'a été déposé  
et il ne semble pas, non plus, qu'une  
déclaration de sinistre ait été faite.

Les seules pièces retrouvées au  
M. R. U. et concernant la Compagnie  
du Nord, s'appliqueraient si des  
autorisations de travaux données  
pour la Cité de Cayenne, à Leval,  
(Cité d'Aubroye, ci-dessus) - et un  
insinuble à Roubaix, 2 Rue  
Anatole France.

Renseignements obtenus au  
M. R. U. à Lille, le

18 mars 1947.

22  
23  
21  
Monsieur Focken  
25  
Le Specteur Divisionnaire  
Bravans et Approvisionnement  
28  
29 (Donnages de guerre)  
18 Rue de Dunkerque  
31  
32 a Paris.  
33

34 Je vous<sup>35</sup> retourne ci joint la fiche de  
renseignements relative à l'IP 79, ancienne  
37 cité de Cayenne. 39

40 Je n'ai pu retrouver dans mes archives,  
celles-ci ayant été en grande partie détruites,  
43 les renseignements cadastraux relatifs à cette  
cité. Le Service de Domains pourra sans  
doute vous renseigner à ce sujet.

46 Il n'y avait pas d'indication de nul  
ni de n<sup>o</sup>.

49 50 Le S/Inspecteur des Bâtiments.

51  
52 53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

14/4/47.

DOMMAGES DE GUERRE

IMMEUBLES SINISTRES ACQUIS A L'AMIABLE DEPUIS 1939

Fiche concernant l'immeuble situé

à Ambloye (Nord)

Rue Cité Fourcours n°

dite Cité de Cayenne

*ya il un...  
de la no...  
qui, lequel...  
travaux complétés*

N° d'ordre  
acquis de  
D.M. du

N° d'ordre 6 (I.P. n° 79)  
acquis de la Cie du Nord (application de  
l'article 44 de la convention du 31 août  
1937) 3 tranche

Section n° \_\_\_\_\_ de la parcelle cadastrale

Date du sinistre mai 1940  
avril 1944  
juillet, août 1944 Cause

Bombardement aérien (2 logements quadruples)  
Bombardement aérien  
Bombardement aérien et explosion d'un  
train de munitions.

Importance des dégâts (1) peu touché  
fortement endommagé  
complètement détruit

Montant approximatif des dégâts :

Avancement de la remise en état (1) terminé  
en cours Date d'achèvement  
(non entreprise (probable :  
ne sera pas entreprise à son emplacement.

Nature et usage de l'immeuble (1) Immeuble d'habitation  
Immeuble à usage industriel  
Immeuble à usage commercial

OBSERVATIONS :

*Cette cité comprenait 10 logements <sup>quadruples</sup> soit 40 logements  
d'agents. Sur la base de construction des logements nouveaux  
ou peut évaluer à environ 45 millions la dépense qui serait à  
engager pour la reconstruction de ces logements. Cette cité ne sera pas  
reconstruite à son ancien emplacement.*

Ambloye le 11/4/47.

(1) Rayer les mentions inutiles.

Le Chef de district

*Revolif*

Prière à Monsieur le Chef de district de Ambloye (Nord) de bien vouloir compléter la présente fiche et de la retourner de suite et directement à M. FOCKEU, Inspecteur Divisionnaire, Travaux et Approvisionnements (Dommages de guerre), 18 rue de Dunkerque à Paris.

17/3

*7*